

**OBJET REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

---

Par Délibération n° 11/7-39 en date du 19 novembre 2011, le Conseil Municipal avait approuvé la grille tarifaire de la Régie des Marchés et Droits de Place.

Depuis la Régie a été amenée à prendre en charge de nouveaux types d'occupation du Domaine Public (points n°28 et n°29).

Aussi, il convient d'intégrer ces nouveaux éléments dans la grille tarifaire de la Régie afin de pouvoir établir les titres d'occupation.

Par ailleurs, dans le cadre des braderies et journées commerciales, deux tarifications étaient pratiquées (résidents dionysiens et forains extérieurs).

Afin de se mettre en conformité avec la législation en vigueur, il convient de procéder à une harmonisation des tarifs, en instituant une tarification unique (points n°20 et n°21).

Je vous demande donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe 1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13247-1-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013



Gilbert ANNETTE

**OBJET REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/2-47 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ASSABY Maximilien, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe 1.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13247-2-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013



Gilbert ANNETTE

**COMPLEMENT GRILLE TARIFAIRE  
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Nouveau tarif
<b><u>DOMAINE PUBLIC</u></b>	
<b>20 - Braderie commerciale</b> exposants	9,00 €/ml/jour
<b>21 - Journées commerciales</b> exposants	11,00 €/ml/jour
<b>28 - Bazarchois</b>	
• vide grenier / brocante	8,00 €/carreau
• activité de bouche	15,00 €/ml
• association humanitaire / parent d'élève	gratuit
• système d'échange libre (troc...)	gratuit
<b>29 - Module camion poisson</b>	1,80 €/m <sup>2</sup> /jour d'activité

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13247-3-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013



Gilbert ANNETTE

**ANNEXE 2 AVANT MODIFICATION**

**GRILLE TARIFAIRE  
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Proposition nouveau tarif
<b><u>PETIT MARCHÉ</u></b>		
1 - boîte n°1	343,00 €/mois	Inchangé
boîte n°2	258,00 €/mois	
boîte n°3	323,00 €/mois	
boîte n°4	970,00 €/mois	
boîte n°5	998,00 €/mois	
boîte n°5 bis	418,00 €/mois	
boîte n°6	481,00 €/mois	
boîte n°7	483,00 €/mois	
boîte n°8	426,00 €/mois	
boîte n°9	594,00 €/mois	
2 - kiosques intérieurs de 7,5 m <sup>2</sup>	57,90 €/mois	
3 - kiosques intérieurs de 10 m <sup>2</sup>	77,80 €/mois	
4 - kiosques vente de poulets	57,90 €/mois	
5 - carreaux de 3 m <sup>2</sup>	38,90 €/mois	
6 - kiosque 48 m <sup>2</sup>	450,00 €/mois	
<b><u>GRAND MARCHÉ</u></b>		
1 - boîtes fermés (anciens)	96,80 €/mois	Inchangé
2 - boîtes fermés (nouveaux)	193,60 €/mois	
3 - carreaux	19,10 €/mois	
4 - module	290,31 €/mois	
<b><u>MARCHÉ FORAIN DE LA SOURCE</u></b>		
1 - vente de fruits / fleurs / légumes...	2,00 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
<b><u>MARCHÉ FORAIN DES CAMELIAS</u></b>		
1 - vente de fruits / fleurs / légumes...	2,00 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie / charcuterie	15,20 €	
3 - camion bar	15,20 €	
<b><u>MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON</u></b>		
1 - carreaux abonnés	4,60 €	Inchangé
2 - carreaux occasionnels	9,20 €	
3 - camions boucherie / charcuterie abonnés	18,30 €	
4 - camions boucherie / charcuterie occasionnels	36,60 € 15,20 €	
5 - camions bars	30,50 €	
6 - camions bars occasionnels	7,60 €	
7 - camionnettes gâteaux abonnés	15,20 €	
8 - camionnettes gâteaux occasionnels		
<b><u>MARCHÉ FORAIN DE MOUFIA</u></b>		
1 - vente de fruits / fleurs / légumes...	4,60 €/ml	Inchangé
2 - camion boucherie / charcuterie	15,20 €	

**ANNEXE 2 AVANT MODIFICATION**

**GRILLE TARIFAIRE  
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

<b>Site et nature de l'activité</b>	<b>Tarifs actuels</b>	<b>Proposition nouveau tarif</b>
<b>DOMAINE PUBLIC</b>		
1 - carré Piéton et le long du TCSP		
• vente à l'étalage	3,00 €/ml/jour	inchangé
• terrasse de café ouverte	3,00 €/m <sup>2</sup> /mois	inchangé
• module	1,80 €/m <sup>2</sup> /jour	inchangé
2 - terrasse de café (hors Carré Piéton)		
• terrasse de café	3,00 €/m <sup>2</sup> /mois	inchangé
3 - vente à l'étalage (hors Carré Piéton)	2,70 €/m <sup>2</sup> /jour	inchangé
4 - camion ou module bar / pizza	1,80 €/m <sup>2</sup> /jour	inchangé
5 - vente de grillades...	2,70 €/m <sup>2</sup> /jour	inchangé
6 - <b>Place Nelson Mandela (samedi)</b>		
• vente de fruits / légumes / fleurs	2,00 €/ml/samedi	inchangé
• camion boucherie / charcuterie	15,00 €/camion/ samedi	inchangé
7 - <b>Fête du 14 juillet / 20 décembre / carnaval / concert</b>		
• vente à l'étalage	23,00 €/ml/jour	inchangé
• camion-bar	10,00 €/m <sup>2</sup> /jour	inchangé
• petit manège / petite auto tamponneuse	107,00 €/manège/jour	inchangé
• grand manège / grande auto tamponneuse	381,00 €/manège/jour	inchangé
• petit grappin	39,00 €/grappin/jour	inchangé
• grand grappin	108,00 €/jour	inchangé
• petit module de confiserie	65,00 €/module/jour	inchangé
• grand module de confiserie	125,00 €/module/jour	inchangé
8 - <b>Activités saisonnières</b>		
• vente de bichiques	20,00 €/ml/jour	
• vente de fruits / fleurs...	7,00 €/ml/jour	inchangé
9 - <b>Activités saisonnières Carré piéton et TCSP</b> (Fêtes de la Saint-Valentin, des Mères, des Pères, Fêtes de fin d'année...)	7,00 €/ml/jour	inchangé
10 - <b>Parking du stade Jean Ivoula</b> (manifestations diverses)		
• vente à l'étalage	23,00 €/ml/jour	inchangé
• camion-bar	10,00 €/m <sup>2</sup> /jour	inchangé

## ANNEXE 2 AVANT MODIFICATION

**GRILLE TARIFAIRE  
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Proposition nouveau tarif
<b>DOMAINE PUBLIC</b> (suite)		
<b>11 - Manifestations</b>		
<b>a) Manifestations organisées par la Ville ou partenaires (mise à disposition d'un terrain communal)</b>		
• association de quartier (3ème âge, scolaire...)	gratuit	inchangé
• activités de bouche (pizzas, samoussas...)	15,00 €/jour	
• restaurant	40,00 €/jour	
• grand manège / grande auto-tamponneuse	150,00 €/jour	
• petit manège / petite auto-tamponneuse	75,00 €/jour	
• autres activités (vente de plantes...)	15,00 €/jour	
<b>b) Manifestations organisées par un promoteur privé sur un terrain communal avec autorisation de perception des redevances auprès des forains</b>	0,30 €/m <sup>2</sup> /jour	inchangé
<b>c) Manifestations organisées par des associations à but caritatif</b>	gratuit	inchangé
<b>d) Manifestations exceptionnelles</b>	Application des dispositions de la Délibération du Conseil Municipal du 10/04/2008 autorisant le Maire à fixer les tarifs des droits de voirie, stationnement, dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, de manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 10 000,00 €	
<b>12 - Kiosque (hors Place Nelson Mandela)</b>	15,00 €/m <sup>2</sup> /mois	inchangé
<b>13 - Distributeur de café</b>	100,00 €/mois	inchangé
<b>14 - Distributeur de boissons</b>	100,00 €/mois	inchangé
<b>15 - Distributeur de sandwiches / boissons</b>	150,00 €/mois	inchangé
<b>16 - Exposition de véhicules</b>	300,00 €/véhicule/jour	inchangé
<b>17 - Manège</b>	3,58 €/m <sup>2</sup> /mois	inchangé
<b>18 - Snack bar du Petit Marché</b>	1 200,00 €/mois révisable annuellement à la date d'anniversaire	
<b>19 - kiosque de la Place Nelson Mandela</b>	481,13 €/mois	inchangé

## ANNEXE 2 AVANT MODIFICATION

**GRILLE TARIFAIRE  
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Proposition nouveau tarif
<b>DOMAINE PUBLIC</b> (suite)		
<b>20 - Braderie commerciale</b> commerçants sédentaires commerçants non sédentaires camion bar <b>Structures divertissantes</b> petit manège moyen manège grand manège	8,00 €/ml/jour 12,00 €/ml/jour 60,00 €/jour 35,00 €/jour 50,00 €/jour 70,00 €/jour	inchangé inchangé inchangé
<b>21 - Journées commerciales</b> commerçants sédentaires commerçants non sédentaires	10,00 €/ml/jour 14,00 €/ml/jour	
<b>22 - Village de Noël</b> Maisonnette restaurant ou camion bar / pizza Gaufrier vendeur de samoussas et divers salés Glacier vendeur de fruits divers / jus petit manège / grappin vendeur de jouets vendeur de confiserie vendeur de fleurs	15,00 €/jour/artisan 70,00 €/jour/camion 15,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour 13,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour 6,00 €/jour	inchangé
<b>23 - Exposition de véhicules</b> • Commerçants sédentaires • Commerçants non sédentaires	8,00 €/quad/jour 50,00 €/quad/jour	inchangé inchangé
<b>24 - Marché de nuit</b> • étalage alimentaire • étalage alimentaire avec électricité • étalage artisanat • étalage artisanat avec électricité • étalage produits du terroir • étalage produits du terroir avec électricité • étalage fleurs, jardin, équitable, développement durable, nature et bio • étalage fleurs, jardin, équitable, développement durable, nature et bio avec électricité • producteurs et producteurs bio • camion / module bar - snack bar • terrasse de café • petit manège - petite structure gonflable	17,00 €/ml/samedi 20,00 €/ml/samedi 10,00 €/ml/samedi 12,00 €/ml/samedi 10,00 €/ml/samedi 12,00 €/ml/samedi 10,00 €/ml/samedi 12,00 €/ml/samedi 5,00 €/m <sup>2</sup> /samedi 12,00 €/m <sup>2</sup> /samedi 2,00 €/m <sup>2</sup> /samedi 50,00 €/structure/ samedi	inchangé

**ANNEXE 2 AVANT MODIFICATION**

**GRILLE TARIFAIRE  
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Site et nature de l'activité	Tarifs actuels	Proposition nouveau tarif
<b>DOMAINE PUBLIC</b> (suite)		
<b>24 - Marché de nuit</b>		
<b>Association permanente</b>		
• activités de bouche	15,00 €/ml/samedi	inchangé
• artisanat	3,00 €/ml/samedi	inchangé
• caritative et humanitaire	gratuit	inchangé
<b>Association occasionnelle</b>		
• activités de bouche	gratuit	inchangé
• artisanat	gratuit	inchangé
• caritative et humanitaire	gratuit	inchangé
<b>25 - Module-camion viande</b>	0,90 €/m <sup>2</sup> /mois	inchangé
<b>26 - Antennes-relais</b>	6 700,00 €/antenne/an *	inchangé
	* Revalorisation au 1er janvier de chaque année par rapport à l'index général relatif aux travaux publics conformément à l'article R. 20-53 du Code des Postes et Communications Electroniques	
<b>27 - Panneau mobile audio guide</b>	15,00 €/panneau/mois	inchangé

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13247-4-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013



Gilbert ANNETTE